

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LAILLY

5.1.2.12 Plan des servitudes d'utilité publique

Ensemble de la commune au 1/7 000ème

Plan n°5.1.2.12

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021



0 70 140 210 280 350 m

* Origine cadastre (C) - DOGIP - Droits de l'Etat réservés - 2017
Plan cadastre actualisé en Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

■ Limite de la commune concernée

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques

■ Monument historique

■ Périmètre de protection

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

--- HTB

--- HTA

--- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection

contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

--- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer

+++ EL 11 : Servitude relative aux interdiction d'accès

